

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE  
ARRONDISSEMENT DE LURE



VILLE DE  
CHAMPAGNEY  
(Haute-Saône)

## DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Séance du 03 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 21 mars 2024

Date d'affichage : 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trois avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – P. PARISOT – G. SALVI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET  
Pouvoirs : S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – V. TRARI-MEDJAQUI donne pouvoir à G. BRIOT – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – O. HOUILLON donne pouvoir à B. PY – P.E. PHEULPIN donne pouvoir à M. HEQUET

Excusé : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – C. LAMBOLEY – Q. COUVREUR

Calcul du quorum : 27/2 = 14

Le quorum est respecté avec 18 titulaires présents.

Ordre du jour :

- ✓ Désignation du secrétaire de séance,
- ✓ Rapport 2024-04-21 : Approbation du PV du 04 mars 2024,
- ✓ Rapport 2024-04-22 : Budget général – approbation du Compte de Gestion 2023,
- ✓ Rapport 2024-04-23 : Budget lotissement Pré Croissant – approbation du Compte de Gestion 2023,
- ✓ Rapport 2024-04-24 : Budget général – approbation du Compte Administratif 2023,
- ✓ Rapport 2024-04-25 : Budget lotissement Pré Croissant – approbation du Compte Administratif 2023,
- ✓ Rapport 2024-04-26 : Affectation des résultats de l'exercice 2023,
- ✓ Rapport 2024-04-27 : Vote du taux des taxes locales,
- ✓ Rapport 2024-04-28 : Budget général – vote du budget primitif 2024,
- ✓ Rapport 2024-04-29 : Budget lotissement Pré Croissant – vote du budget primitif 2024,
- ✓ Rapport 2024-04-30 : Maîtrise d'œuvre réseau de chaleur et subvention ADEME,
- ✓ Rapport 2024-04-31 : Validation règlement intérieur aire de loisirs,
- ✓ Rapport 2024-04-32 : Accord de principe installation système de vidéoprotection aire multisports,
- ✓ Rapport 2024-04-33 : Subventions association Marche à Suivre, Fit Boxing et Run'In,
- ✓ Rapport 2024-04-34 : Subvention 2023 et 2024 : route des Abolitions,
- ✓ Rapport 2024-04-35 : Programme travaux forêt 2024,
- ✓ Questions diverses.

Elle donne lecture des remerciements :

- Suite à décès familles VANDEVELDE – CORDANI et HOGRAINDEUR,
- Madame la Principale du collège Victor SCHOELCHER pour la mise à disposition de la salle des fêtes,
- La guilde des carillonneurs de France pour l'adhésion de la commune à l'association.

### DCM 2024/21 Approbation du Procès-verbal du 04 mars 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 04 mars 2024.

### DCM 2024/22 Budget général – approbation du Compte de Gestion 2023 dressé par les comptables Mme Lise GOASDOUE et M. Philippe DURAND

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE,

- Après s'être fait présenter le budget primitif communal de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023. En ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

**DCM 2024/23 Budget lotissement Pré Croissant – approbation du Compte de Gestion 2023 dressé par les comptables Mme Lise GOASDOUE et M. Philippe DURAND**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE,

- Après s'être fait présenter le budget primitif communal de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023. En ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

**DCM 2024/24 Budget général – approbation du Compte Administratif 2023**

<b>Département de la Haute-Saône</b>	<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF</b>	Nombre de conseillers : 27
<b>Commune :</b> <b>CHAMPAGNEY</b>	<b>Budget Général</b>	Nombres de conseillers présents : 17
	<b>DCM 2024/04/24</b>	Nombre de suffrages exprimés : 21
	<b>Séance du 03 avril 2024</b>	Pouvoirs : 4
		Contre : 0 Pour : 21 Abstention : 0
		Convocation : 21/03/2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel JACOBERGER 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Marie-Claire FAIVRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Mme Le Maire s'est retirée avant le vote.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2022	Part affectée à l'investissement : exercice 2023	Dépenses de l'exercice 2023	Recettes de l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Solde des Restes à Réaliser
Budget principal							
Investissement	355 506.94		1 598 020.31	760 684.64	- 837 335.67	- 481 828.73	-761 715.80
Fonctionnement	1 699 749.98		2 442 989.26	2 975 967.63	532 978.37	2 232 728.35	
<b>Total</b>	<b>2 055 256.92</b>				<b>-304 357.30</b>	<b>1 750 899.62</b>	

2. Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés.

#### **DCM 2024/25 Budget lotissement Pré Croissant – approbation du Compte Administratif 2023**

*Monsieur COLLILIEUX estime qu'il conviendra à réfléchir à baisser le prix pour clôturer ce budget.*

*Madame le Maire précise que le terrain sera mis sur le bon coin (site de vente en ligne).*

*Elle informe que des usagers se sont renseignés mais qu'aucune offre n'a été faite.*

*Monsieur IPPONICH précise qu'on a mis de l'argent et qu'il faut que ce soit rentable.*

*Monsieur COLLILIEUX précise qu'il faut également tenir compte des recettes du foncier.*

*Monsieur KIFFER réitère que les dossiers de vente et d'achat de parcelles doivent être étudiés en commission.*

<b>Département de la Haute-Saône</b>  <b>Commune : CHAMPAGNEY</b>	<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF</b>  <b>Budget lotissement pré croissant II</b>  <b>DCM 2024/04/25</b>  <b>Séance du 03 avril 2024</b>	Nombre de conseillers : 27  Nombres de conseillers présents : 17  Nombre de suffrages exprimés : 21  Pouvoirs : 4  Contre : 0 Pour : 21 Abstention : 0  Convocation : 21/03/2024
---	---	--

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Michel JACOBERGER 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Marie-Claire FAIVRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Mme Le Maire s'est retirée avant le vote.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2022	Part affectée à l'investissement : exercice 2023	Dépenses de l'exercice 2023	Recettes de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Solde des Restes à Réaliser	Résultat net
Budget lotissement Pré Croissant								
Investissement	-47 871.92		47 871.92	47 871.92	0.00	-47 871.92	0	-47 871.92
Fonctionnement	3 251.78		47 871.92	47 871.92	0.00	3 251.78		3 251.78
<b>Total</b>	<b>-44 620.14</b>				<b>0.00</b>	<b>-44 620.14</b>		<b>-44 620.14</b>

2. Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **DCM 2024/26 Affectation des résultats de l'exercice 2023**

Conformément à l'article L. 2311 – 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'affectation du résultat de l'exercice N-1 se fait après le vote du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal.

Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est à dire le résultat de l'exercice N-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de N-2.

L'affectation de résultat décidée par le conseil municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif.

Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent : D001 ou R 001) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

Projet de délibération :

L'adoption du Compte administratif de l'exercice 2023 conduit à constater les résultats suivants et leur affectation :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'un montant de 2 232 728.35 €
- la section d'investissement fait apparaître un déficit global de 481 828.73 € et un solde de reste à réaliser de – 761 715.80 €

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur affectation :

Vu le Compte de Gestion du Comptable,

Au regard de l'état des Restes à Réaliser,

Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2024,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- CONFIRME les résultats de clôture suivants :

<u><b>A Résultat de l'exercice précédent du signe + (excédent) ou – (déficit)</b></u>	+ 532 978.37 €
<u><b>B Résultats antérieurs reportés</b></u> <b>ligne 002 du compte administratif N-1 précédent du signe + (excédent) ou – (déficit)</b>	+ 1 699 749.98 €
<u><b>C/ Résultat à affecter</b></u> <b>= A + B (hors restes à réaliser)</b> <b>(Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)</b>	+ 2 232 728.35 €
<u><b>D Solde d'exécution d'investissement N-1</b></u> (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 481 828.73 €
<u><b>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</b></u> <u>Besoins de financement</u> <u>Excédent de financement</u>	- 761 715.80 €
<b>Besoins de financement = F = D + E</b>	<b>1 243 544.53 €</b>
<b>Affectation en réserve R 1068 en Investissement</b> <b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>1 243 544.53 €</b> <b>989 183.82 €</b>

#### **DCM 2024/27 Vote du taux des taxes locales**

*Monsieur Collilieux comprendrait qu'on augmente les taux si la commune avait des problèmes de fonctionnement. Ce qui n'est pas le cas.*

*Quant à les diminuer, Madame le Maire et Monsieur COLLILIEUX indique que cela peut remettre en cause les recettes de la CCRC et donc celles des collectivités. Il convient donc de rester prudent.*

*Monsieur KIFFER indique que depuis le début du mandat, il est fait le choix de ne pas augmenter et il souhaite que cela soit indiquer dans le compte rendu.*

Madame HOTTINGER précise que la commune a beau faire des efforts cela n'est pas perçu par les usagers puisque les bases continuent d'augmenter.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts,

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale.

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide le maintien des taux pour l'année 2024 comme suit :
  - Taxe foncier bâti 31.52 %
  - Taxe foncier non bâti 67.19 %
  - Taxe d'habitation 8.86 %

Madame le Maire est chargée de notifier cette délibération à l'administration fiscale.

#### **DCM 2024/28 Budget général – vote du budget primitif 2024**

Monsieur KIFFER juge que les projets inscrits en investissement sont trop ambitieux et ne seront pas réalisés sur l'exercice.

Monsieur IPPONICH indique ne pas vouloir valider un emprunt de 800 000 € qu'il trouve excessif. Ce montant « l'inquiète ».

Mme le Maire a rappelé la capacité de désendettement de la commune qui est de 2 ans pour une moyenne de 5.5 ans pour les communes françaises.

Monsieur SEGUIN précise que le montant de l'emprunt sera réajusté en fonction des engagements pris par la collectivité. Le montant de 800 000 € est un maximum permettant d'équilibrer le budget.

Vu les documents préparatoires remis préalablement à chaque conseiller,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 04/03/2024,

Le Conseil Municipal,

- A la majorité avec 6 voix CONTRE (Mesdames HEQUET – TETOT – HOTTINGER - Messieurs IPPONICH - KIFFER et PHEULPIN (pouvoir à Madame HEQUET) et 17 POUR approuve le budget primitif arrêté comme il suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4 035 852.82 €	4 035 852.82 €
Section d'investissement	4 343 527 €	4 343 527 €
<b>Total</b>	<b>8 379 379.82 €</b>	<b>8 379 379.82 €</b>

- Précise que Madame le Maire est autorisée par délibération du 05/09/2022, relatif à l'adoption de la M57, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, pendant toute la durée du mandat

#### **DCM 2024/29 Budget lotissement Pré Croissant – vote du budget primitif 2024**

Vu la présentation du budget lotissement et les documents remis au préalable,

Le conseil municipal,

- Approuve, à l'unanimité, le budget primitif « Pré Croissant II » arrêté comme il suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	96 010 €	96 010 €
Section d'investissement	96 000 €	96 000 €
<b>Total</b>	<b>192 010 €</b>	<b>192 010 €</b>

#### **DCM 2024/30 Maîtrise d'œuvre réseau de chaleur et subvention ADEME (point ajourné)**

Le point sur le réseau de chaleur a été ajourné. Monsieur PARISOT indiquant avoir pris l'attache de la préfecture et affirmant qu'il n'est pas possible de retenir une maîtrise d'œuvre si le projet n'est pas présenté en conseil. Il précise que cela avait annoncé en conseil.

#### **DCM 2024/31 Validation règlement intérieur aire de loisirs**

Madame HOTTINGER questionne quant aux horaires d'ouverture.

L'horaire de 22 h, en période estivale lui semble tôt.

Madame le Maire rappelle qu'elle doit également garantir la tranquilité des riverains.

En outre, à compter de 22 heures, il faut veiller à éviter le tapage nocturne (arrêté préfectoral n°21 du 18/05/2006)

Monsieur PARISOT précise qu'il n'y a pas d'éclairage.

Monsieur KIFFER demande s'il y a une fermeture automatique.

Madame le Maire convient qu'il faudra trouver la meilleure solution.

Madame HEQUET s'interroge sur la vidéosurveillance spécifiée dans le document.

Madame la Maire précise qu'effectivement les points 31 et 32 auraient dû être inversés

Afin de garantir la sécurité sur l'aire multisports, il convient d'établir un règlement intérieur.  
Après lecture du document, le conseil municipal, à l'unanimité valide le règlement d'utilisation annexé à la présente délibération.

#### **DCM 2024/32 Accord de principe installation système de vidéoprotection aire de loisirs**

Monsieur KIFFER s'interroge sur :

- la légalité
- sur le fait qu'on observe des gens
- On va faire un « mini » système pour ensuite l'étendre sur l'ensemble de la commune

Madame le Maire rappelle que la validation du projet de vidéosurveillance sur l'ensemble de la commune a été reportée. En outre, elle se doit de garantir la sécurité et la tranquillité des riverains, rappelle que cette installation fait l'objet d'une demande d'autorisation en Préfecture. Enfin, les images ne seront consultées que s'il y a un incident et seulement par des personnes dûment habilitées.

Monsieur JACOBERGER précise que les images hors zones publiques seront floutées.

Monsieur SCHLUMBERGER indique qu'il convient de parler de videosurveillance.

Mme SALVI précise qu'à Ronchamp, il y a des caméras et qu'elle constate l'absence de déchets.

Par opposition, au stade de Champagney où elle doit régulièrement ramasser les déchets.

Madame le Maire propose d'installer un système de vidéosurveillance sur l'aire de loisirs afin d'assurer la sécurité des usagers et des riverains et prévenir toute incivilité.

Le Conseil Municipal à la majorité avec 3 CONTRE (Mesdames TETOT – HOTTINGER et Monsieur KIFFER) et 20 POUR

- DONNE son accord de principe sur l'installation d'un système de vidéosurveillance sur l'aire de loisirs
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **DCM 2024/33 Subventions association marche à suivre, fit boxing et Run'in**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention de 100 € à l'association la marche à suivre,
- Décide d'attribuer une subvention de 250 € à l'association Fit Boxing,
- Décide d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Run'In
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

#### **DCM 2024/34 Subvention 2023 et 2024 : Route des abolitions**

Madame le Maire ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association de la route des abolitions au titre de l'exercice 2023,
- d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association de la route des abolitions au titre de l'exercice 2024,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

#### **DCM 2024/35 Programme travaux forêt 2024**

Monsieur Jacoberger, suite à la réunion de la commission Forêt du 27 mars 2024, présente le programme de travaux prévus.

Le projet d'investissement s'élève à 7 371.99 € HT et le programme d'entretien et de maintenance s'élève à 1 718.95 € HT.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de travaux pour 2024, les montants seront inscrits au budget 2024, autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ces travaux.

Monsieur IPPONICH demande des précisions quant à l'affouage. Il est précisé qu'il s'agit d'une opération blanche. Madame HOTTINGER demande à ce que soit étudiée la possibilité de recourir au bûcheronnage comme cela a déjà été indiqué lors de précédentes réunions. Monsieur JACOBERGER précise que ce sera fait sur les parcelles difficilement accessibles.

#### **Questions diverses**

Madame le Maire indique avoir été sollicité pour un jumelage avec la mairie de Sainte-Rose en Guadeloupe et est invitée à s'y rendre pour signer une lettre d'intention.

Monsieur KIFFER précise que culturellement, cela est très intéressant.

Monsieur PARISOT précise y être également favorable.

Aucun conseiller n'émet d'objections.

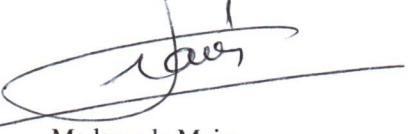
*Un groupe de travail a été créé et comprend Monsieur PARISOT, Monsieur SCHLUMBERGER, Madame PY et Madame HOTTINGER.*

*Madame le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé aux différentes manifestations dont la commémoration du Vœu du 17 mars, la journée entrepreneuriale.*

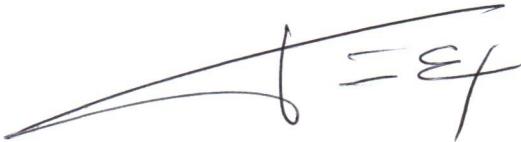
*Madame le Maire annonce les évènements à venir :*

- 10 avril : parrainage de la 3<sup>ème</sup> compagnie Ecole militaire à la gendarmerie de Dijon.
- 4 mai : Fit Boxing à la filature
- 10 mai : commémoration nationale de l'abolition de l'esclavage
- 12 mai : congrès départemental des anciens combattants
- 9 juin : élections européennes de 8h à 18h : les élus sont invités à donner leurs disponibilités au secrétariat

La séance est levée à  
21 heures 40

  
Madame le Maire

Marie-Claire FAIVRE

  
Le secrétaire de séance

Philippe PARISOT